L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 26 JUIN 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 26 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le Shérif, à l'entrepôt Nos 23 et 25, rue Orléans—Meubles et effets.

Par Gabriel Léaumont, au No 69 de la rue Chartres.—Vente à crédit, de chapeaux pour hommes, jeunes gens et enfants.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 23 de la rue de Chartres—lingerie, "notions," broderies, collerettes, etc.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procèdera aujourd'hui à 5 heures P. M., à son entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans, Deuxième District, à la vente à l'encan de Meubles &c.—Aussi un Piano.

La loi sur le papier-monnaie.

On blâme l'Assemblée de Versailles, et avec raison, de maintenir la France dans un régime provisoire qui paralyse les affaires et empêche la confiance de renaître. Mais il y a trois ans seulement que la France est sortie des convulsions intérieures qui ont suivi la guerre, avec l'Allemagne, et si l'Assemblée n'a pas encore organisé un gouvernement permanent, elle a au moins voté les lois pour la réorganisation de l'armée et rétabli l'ordre dans les finances, au point qu'elle a pu sans avoir à redouter le moindre inconvénient, supprimer le cours forcé des billets de banque, lesquels peuvent être échangés partout au pair pour de l'or.

Dans notre république, neuf ans après la conclusion de la paix, avec des revenus colossaux, notre gouvernement n'a pas encore pu arriver à la reprise des paiements en espèces. Chaque année, le Président Grant exprime le désir platonique de voir adopter des mesures qui puissent ramener le pays à des conditions normales en assurant le retrait du papier-monnaie; mais aucun des Congrès qui se sont succédés depuis son avènement au pouvoir en 1869, n'a paru disposé à réaliser ce désir.

Le Congrès actuel a, au contraire, adopté un bill qui augmentait la circulation du papier-monnaie et qui indiquait, conséquemment, une volonté arrêtée de perpétuer le système actuel. Frappé du véto présidentiel, ce bill n'a pu devenir loi.

Un nouveau bill vient d'être adopté au sujet de la circulation et on a vu qu'il a été signé par le président. Ce bill est une sorte de compromis entre les partisans de la contraction et ceux de l'expansion. Il maintient le volume de la circulation des Banques nationales à sa limite actuelle de 354 millions de dollars, qui ne pourra plus être dépassée. Il prend le montant actuel de l'émission des greenbacks, qui est de 382 millions de dollars, comme une base fixe qui ne peut plus être changée par la faculté discrétionnaire de retrait exercée précédemment. Cela fait un total de 739 millions de papier-monnaie, et en y ajoutant les 48 millions de billets fractionnels, on a un grand total de 787 millions de dollars de papier-monnaie de toute espèce.

En définitive, le bill actuel maintient l'émission provisoire de 26 millions de greenbacks, faite l'année dernière pendant la crise financière par le trésorier, sur la réserve de 42 millions qui était rentrée au Trésor précédemment. Le montant de l'émission en greenbacks sera donc de 25 millions plus élevé qu'il ne l'était de 1870 à 1873. Mais le bill a au moins l'avantage d'interdire toute nouvelle expansion, toute fluctuation dans la quantité du papier monnaie en circulation.

Mais le bill nous maintient plus que jamais dans le provisoire et il ne laisse entrevoir aucun moyen d'en sortir.

Le gouvernement continuera à accaparer l'or par la perception des droits de douane et à le revendre aux importateurs qui sont obligés de s'en procurer pour acquitter ces droits qui s'élèvent annuellement à la somme énorme de 183 millions de dollars. Etrange anomalie qui fait du gouvernement un auxiliaire de l'agiotage! Système absurde qui entrave le commerce et qui ajoute aux droits déjà onéreux d'un tarif exorbitant une charge variable qui dépend de l'agio sur l'or.

Il est plus que probable que rien ne sera changé à ce régime financier sous l'administration actuelle, et la question de la réforme financière sera, sans doute, l'un des grands arguments de la campagne présidentielle de 1876.

Le *Journal du Havre* annonce la mort de M. Frédéric de Coninck, l'un des principaux armateurs de ce port.

INSTITUT CARNATZ.—Les demoiselles élèves de cette institution doivent donner demain samedi, dans la salle Minerve, rue Clio, une soirée littéraire et musicale. Nous remercions Mme Carnatz des invitations qu'elle nous a adressées.

CONCERTS D'ÉTÉ A LA SALLE GRUNEWALD.—Le troisième grand concert, second de série des concerts populaires d'été, aura lieu ce soir à la Salle Grunewald. L'orchestre, sous la direction du professeur Meyer, exécutera des morceaux choisis de Tannhauser, de Rienzi, des Huguenots, la 4ème symphonie de Mozart, les ouvertures de Semiramis et d'Emeline, de nouvelles danses de Strauss, &c. On trouvera des programmes dans les magasins de M. Grunewald. Le prix des billets n'est que de 50 cents; on peut obtenir 12 billets pour $5 00.

☞ Les contribuables se rappelleront que positivement, après le 30 juin, il ne pourra être reçu aucun warrant pour taxes arriérées. Une économie de près de cinquante pour cent peut être effectuée par ceux qui paieront, pendant le mois de juin, leurs taxes d'Etat pour les années 1871 et 1872. H. H. Harris, collecteur du 2d district, No 201 rue du Canal.

MEUBLES A BON MARCHÉ.—C'est à M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, qu'il faut s'adresser si l'on veut de bons meubles bien solides à très bon marché. Les prix auxquels ces meubles sont cotés sont d'une incroyable modicité. On peut, en choisissant bien dans les ateliers de M. Hubbard, trouver, pour un très faible montant d'argent, tout ce qu'il faut pour meubler convenablement une chambre à coucher, une salle à manger et un petit salon.

UN BARON COMMUNARD.—Nos lecteurs, dit le *Figaro*, ont lu à la fin d'un manifeste communard la signature d'un nommé Marguerittes au sujet duquel nous recevons des détails dont l'authenticité est incontestable.

Le baron de Marguerittes (il est baron, et baron de la meilleure provenance) serait légitimiste enragé et il aurait coopéré à la Commune pour hâter l'avènement de son roi (singulier moyen dont le comte de Chambord doit être peu flatté).

Le grand-père du baron-communard était député de la Noblesse à la Constituante. Son fils, âgé aujourd'hui de onze ans, se nomme Henri, et a pour parrain et marraine des personnes du plus grand monde. M. de Marguerittes a épousé une Irlandaise fort riche et très distinguée. Sa fortune et celle de sa femme se montent à près d'un million. Il est fort bel homme, très soigné, de haute tournure et paraît à peine ses quarante ans.

Aussi l'on éprouvait une surprise extrême à le voir diriger contre les Versaillais la bande de chenapans qu'il commandait.... Il habitait alors rue du Cirque. Quand on pense que cet homme s'est présenté à la députation dans le Gard, qu'il porte le nom d'un village dont ses ancêtres étaient les seigneurs adorés, que sa femme est jolie, élégante et charitable, on se demande si ce n'est pas la folie qui l'a mené dans la triste compagnie où on le voit à cette heure et qui lui fait signer d'atroces menaces contre la société.

Il est vrai que le baron s'était, il y a cinq ans, lié avec Jules Simon, Jules Favre, Pelletan, etc., etc.

Voilà ce que c'est: on commence par ces messieurs et l'on aboutit à Vermersch! Navrant, n'est-ce pas?

TEMPÉRATURE.—25 juin 1874.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	82	28
12 M.	86	30
3 P. M.	84	29
6 P. M.	84	29

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une pétition pour faire gracier un criminel.

Nous apprenons que M. Sturcken, administrateur du département des assessements, fait circuler une pétition pour demander la grâce de l'incendiaire Jacobs, condamné, il y a quelque temps déjà, aux travaux forcés à perpétuité.

La clémence est une des plus belles vertus que l'homme puisse mettre en pratique, car elle le rapproche, pour ainsi dire, de la Divinité; mais il faut que la clémence soit bien entendue, pour qu'elle ne soit pas un acte de faiblesse.

Nous avons vu déjà les effets désastreux de l'amnistie générale accordée par le pseudo-Kellogg aux prisonniers du pénitencier de Baton-Rouge, et c'est dans un pareil moment, ayant devant lui l'expérience des trois mois qui viennent de s'écouler, que M. Sturcken, un membre du conseil municipal de notre ville, appartenant au parti de la réforme, sans s'effrayer de la fréquence des incendies qui dévastent la Nouvelle-Orléans, vient se mettre à la tête d'un mouvement ayant pour but de faire gracier un incendiaire.

Si nous ne tenions pas cette étrange nouvelle d'une source bien authentique, nous refuserions d'y ajouter foi.

Comment, quand notre population n'a cessé de demander un exemple; quand nos concitoyens des paroisses voisines, plus sensés et plus courageux que nous, frappent de terreur les criminels en mettant en vigueur la loi de lynch; il se trouve à la Nouvelle-Orléans des hommes assez déraisonnables pour faire de la fausse philanthropie, en présence même des faits les plus patents, qui devraient les convaincre de leur propre folie.

Il n'y a pas de calcul plus maladroit que cet abus du droit de grâce, devenu entre les mains de Kellogg et de ses pareils, la cheville ouvrière de toutes leurs intrigues politiques; c'est plus qu'une maladresse, c'est une faute grave!

Nous n'avons cessé depuis deux années de recommander l'application de la peine de mort, chaque fois qu'il s'est agi de ces crimes horribles auxquels nous ne sommes que trop habitués.

Ce n'est pas que nous soyons plus affreusement sanguinaire qu'un autre, mais nous nous sommes donné la peine de réfléchir et nous sentons vivement la nécessité absolue d'un exemple.

A-t-on le droit de se montrer généreux envers des individus, quand cette générosité est funeste aux intérêts de la grande masse de la population? N'est-ce pas raisonner par l'absurde que de prétendre sauver une fraction aux dépens d'un tout?

L'incendiaire Jacobs nous est parfaitement inconnu, nous n'avons donc aucun mauvais vouloir contre lui; mais, nous le jugeons d'après ses actes, et puisqu'il a été condamné, nous voulons que la sentence soit rigoureusement mise en vigueur.

Ce n'est pas tous les jours que l'on parvient à convaincre les incendiaires!

Nous espérons que M. Sturcken et tous ceux qui lui ont prêté l'appui de leurs signatures pour obtenir le pardon de Jacobs, s'apercevront à temps qu'ils ont fait fausse route, et qu'ils ne voudront pas, de gaieté de cœur, en encourageant le crime, aider directement à l'anéantissement d'une société, qui est déjà considérablement ébranlée à la Nouvelle-Orléans.

M. Sturcken, comme administrateur du département des assessements, devrait être le premier à vouloir sauvegarder et conserver les propriétés des contribuables, puisque tant est, qu'il assesse la fortune publique, à un chiffre plus considérable même, que ne l'autorise la valeur réelle des biens fonciers, dans un moment où tout déchoit et tout se déprécie.

Les émeutiers d'Alger.

La police a arrêté hier les sept principaux chefs des longshoremen qui ont attaqué, avant-hier matin, les travailleurs de messieurs Coyle & Cie., dans leurs grands chantiers de charbon à Alger. Voici les noms de ces belliqueux personnages, accusés de tentative de meurtre: Robert Clairy, Wallace Lindsay, Jules Hughes, Wm. Baker, Wm. Burns, Jake Watson et John Elmore.

Ils ont été enfermés à la station du huitième precinct.

Cinq pickpockets dans les limbes.

Félix Mercier, Dick Littleton, Bill Fulton, George Williams et Jack Sullivan, les cinq pickpockets qui avaient été arrêtés, il y a quelques jours, par les agents Pecora et Devereaux, ont comparu devant la Cour du juge McArthur et ont été envoyés à la prison de paroisse pour un mois, à défaut d'un cautionnement de $500.

Un citoyen énergique.

Un nègre répondant au nom de John Wilson,—peut être un vaudou—s'est introduit, avant-hier soir, dans le jardin-potager de M. Karcher, sur la route de Gentilly, près de la voie du chemin de fer Pontchartrain.

Mal lui en a pris, car M. Karcher l'a aperçu, et s'armant de son fusil de chasse, il a logé toute une charge de plomb dans le dos du visiteur nocturne.

Après avoir accompli cet exploit M. Karchen s'est constitué volontairement prisonnier à la station de police du cinquième precinct.

Un voleur capturé.

Christian Fleck, malgré son prénom, jouit d'une réputation détestable. On le dit plus voleur que Cartouche lui-même.

Avant hier soir, ayant été surpris dans la cour de la résidence de M. F. Lowell, au coin des rues Liberté et Félicité, où il n'avait pas affaire, il a été appréhendé au corps et conduit à la *calaboose*.

Hier matin, le très chrétien Fleck, a comparu devant la cour du juge McArthur, qui l'a envoyé à l'hôtel Fremaux, faute d'un cautionnement de $500.

Petite querelle de ménage.

Mme Oustalet ne s'accorde pas parfaitement avec son époux et maître. Elle prétend que celui-ci a menacé de l'anéantir, sans respect pour le sexe faible. Le chef de la famille des Oustalet a donc été arrêté, à la demande de madame, et mis sous les verrous, à la station de police du sixième precinct.

Premier chien enragé tué.

L'agent de police Rebenneck, a tué, hier matin, un chien enragé rue Carondelet, entre Terpsichore et Euterpe.

C'est le premier de la saison.

Meeting du club auxiliaire démocratique du septième ward.

Le club auxiliaire démocratique du septième ward s'est réuni, hier après-midi, à la salle Ponstein, conformément à l'appel de M. A. J. Lewis, dans le but de se réorganiser complètement pour la campagne électorale prochaine.

Après deux discours énergiques prononcés par le sénateur Booth et par M. Castellanos, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Attendu, que le général Badger et le capitaine Flanagan ont essayé par un ordre de minuit,—en imitation du juge Durell,—d'étouffer la voix du *Bulletin* de la Nouvelle-Orléans, l'un des deux journaux indépendants qui représentent la cause de la liberté dans notre vile; et,

Attendu, que cet outrage sans précédent contre la liberté de la presse a été commis à l'instigation des tyrans et des oppresseurs de notre malheureux Etat:

Il est résolu, que nous dénonçons les auteurs de cet outrage et que nous les vouons à l'exécration et au mépris de tous les bons citoyens.

Résolu, que nous considérons comme un grand compliment rendu à la fermeté et à l'indépendance d'esprit du *Bulletin*, l'attaque que nos oppresseurs ont dirigée contre ce journal pour se venger de ce qu'il ait dévoilé leur corruption.

Résolu, qu'une copie de ces résolutions soit fournie au *Bulletin* et à l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, avec prière de les publier.

L'Anniversaire du club de canotage d'Orléans.

Le club de canotage d'Orléans, composé de jeune gens appartenant à l'élite de notre population louisianaise, a célébré, hier après midi, le premier anniversaire de sa fondation,—par des régattes sur le fleuve.

Le pavillon du club avait été orné avec goût, et une foule de jolies femmes se pressait sur les balcons pour assister aux exploits des galants canotiers.

Il y a eu d'abord deux joutes entre les bateaux du club, puis une troisième joute,—la plus intéressante,—entre les Orléanais et les membres du club Pélican, qui s'est terminée à la gloire du premier club. Les régattes ont été suivies d'un bal, et la fête s'est prolongée fort avant dans la nuit. Le club d'Orléans est un des plus complets que nous ayons et n'a pas de supérieur à la Nouvelle-Orléans.

Nos remerciements sincères sont dûs aux membres du comité de réception, pour les attentions dont ils ont comblé notre reporter.

Secours pour les inondés.

Les souscriptions reçues hier à la mairie pour les victimes de l'inondation se montent à $5,761 28, ce qui porte le total des fonds de secours à $182,891 09.

Voici la liste:

Dames de Harrisson, Kentucky.	$ 91 25
Consulat de France, M. Charles Fanconnet—500 francs, faisant	107 53
San-Francisco, California, par le comité de secours $5.000 en or, faisant	5,562 50
Total	$5,761 28

Assemblée Nationale.

Séance du 9 juin.

INCIDENT ROUHER-GAMBETTA.

M. Cyprien Girerd.—Messieurs, j'ai demandé la parole, au risque d'interrompre le cours de vos délibérations, pour adresser à MM. les ministres de la justice et de l'intérieur une double question.

Les deux membres du gouvernement auxquels je me suis adressé ont bien voulu accepter la question que je me propose de leur poser à cette tribune.

Voici, messieurs, à quelle occasion:

Tout récemment, il y a quelques jours, dans un compartiment de chemin de fer... (Exclamations prolongées à droite), dans un wagon de 1re classe.... (Rires à droite), on trouvait un document qui apparaissait comme ayant une importance sérieuse; ce document fut remis à M. Levaillant, rédacteur en chef d'un journal qui se publie à Nevers. M. Levaillant crut devoir m'apporter lui-même ce document, il l'a remis entre mes mains, je l'ai communiqué à plusieurs personnes, j'ose dire des plus considérables; l'importance de ce document les a toutes frappées, et c'est sur lui que je crois nécessaire d'appeler l'attention et de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre de la justice. Mais avant tout, messieurs, comme il importe que l'Assemblée elle-même en ait connaissance, je demande la permission de le lui lire. (Mouvement d'attention.)

Voici comment cette pièce est conçue:

"Recommandez bien à tous nos amis, surtout à ceux qui sont investis de fonctions municipales ou administratives, d'appliquer tous leurs soins à nous gagner le concours des officiers retraités ou autres, fixés dans la Nièvre. Vous pouvez leur assurer que nous sommes en mesure de les pourvoir avantageusement quand on créera les cadres de l'armée territoriale, ou de leur obtenir tous autres emplois ou faveurs, s'ils veulent aider de leur influence la candidature Bourgoing. (Mouvement.)"

Un membre à droite.—La signature?

M. Cyprien Girerd.—...Qu'on s'inquiète de leurs vœux, de leurs désirs, de leurs réclamations; beaucoup d'entre eux n'ayant pas reçu la récompense qu'ils pouvaient espérer sous l'empire pour leurs services, promettez tout redressement à cet égard; notez soigneusement aussi tous ceux qui nous sont hostiles ou seulement indifférents.

"Ci-joint liste des noms et adresses des officiers payés par recette de la Nièvre, fourni par finances.

"2 mai 1874."

Plusieurs membres.—La signature?

—M. Cyprien Girerd.—Attendez!

Ce document, messieurs, a un certain encadrement.

En tête, tout d'abord, on est frappé de l'inscription que voici, écrite à gauche de la page en caractères d'imprimerie et en encre bleue:

"COMITÉ CENTRAL DE L'APPEL AU PEUPLE
"Paris."

Puis un peu au-dessous, et au milieu de la page:

"Note pour L. B. 17."

Un peu de côté, à gauche:

"No. 142.—Req. D."

Au bas, une signature que je ne chercherai pas à déchiffrer.

Plusieurs membres du côté droit—Si! si! Cherchez!

M. Hamille.—Au contraire, il faut chercher à la déchiffrer!

M. Cyprien Girerd—...et enfin, messieurs, à côté de la signature, un cachet portant les armes de l'empire, avec l'exergue: "Comité cental de l'Appel au peuple'—Paris."

J'ajoute que ce document, par son texte, par sa configuration, pas les divers caractères qui frappent tous les hommes habitués à ces sortes de pièces, atteste de sa sincérité et de son exactitude.

L'importance de ce document ne saurait, messieurs, être méconnue par personne; il révèle, en effet, l'existence d'une association politique fonctionnant à Paris, se répandant sur toute la France, et s'il semble avoir été écrit à l'occasion des élections de mon département, je m'empresse de dire que ce n'est point à cette occasion que je crois devoir appeler l'attention et du gouvernement et de l'Assemblée sur ce point, car un bureau de l'Assemblée est saisi de la vérification des pouvoirs de l'honorable M. de Bourgoing; il lui appartiendra d'examiner les différents documents qui se rattachent à cette élection.

Quant à moi, je n'aurais pas cru devoir intervenir à cette occasion, mais comme moi, messieurs, vous sentez que l'élection de la Nièvre est peu de chose à côté de l'importance de ce document et des agissements qu'il constate. Aussi n'ai-je point hésité, je le répète, à en saisir et le gouvernement et l'Assemblée.

Maintenant que ce document vous est connu, il me semble absolument inutile d'entrer dans aucun développement, dans aucun commentaire qui en affaiblirait la portée. Je me contente donc de poser aux deux honorables membres du gouvernement que j'ai prévenus une double question très simple, très nette, très précise, sur laquelle je les conjure de me répondre.

A M. le ministre de l'intérieur, je dirai: Il existe à Paris une association politique qui fonctionne sous le titre de comité central de l'Appel au peuple. L'avez-vous autorisée?

A M. le ministre de la justice, je dirai: L'association politique connue sous le nom de *Comité central de l'Appel au peuple* se livre à des agissements qui sont, à coup sûr, constitutifs sinon de crimes, tout au moins de délits. Il est impossible que les nombreux agents qui sont placés sous vos ordres n'en soient point informés; s'ils le sont, vous croirez sans doute devoir dire à l'Assemblée, qui est maintenant saisie, que des poursuites sont commencées, qu'une instruction est ouverte.

Si par impossible les agents du gouvernement ignoraient, avant la communication qui vient de lui être faite d'agissements aussi graves, vous les connaitrez, monsieur le ministre, à l'avenir, et je viens vous prier de nous dire quelles mesures vous entendez prendre, quelles instructions vous entendez donner.

En un mot, il me semble impossible qu'un fait de cette nature ne donne pas lieu à une instruction comme celles que la justice sait faire. (Mouvement prolongé en sens divers.)

Plusieurs membres à gauche.—Et M. le ministre des finances?

M. Lepère.—Posez donc aussi une question à M. le ministre des finances!

M. Tailhand, garde des sceaux, répond que, n'ayant encore reçu aucun renseignement sur l'authenticité de ce document, il ne peut fournir actuellement, aucune explication; mais qu'il a adressé, dès ce matin, aux procureurs généraux, une circulaire les invitant à ouvrir une enquête.

S'il existe des comités occultes et permanents, qui se livrent à des agissements illicites, le gouvernement n'hésitera pas à les déférer aux tribunaux, de quelque drapeau qu'ils se couvrent. (Vifs applaudissements.)

M. Rouher demande la parole.

M. le président dit que, suivant la jurisprudence qu'il a constamment fait observer, quand un ministre a répondu à une question, aucun débat ne doit s'ouvrir, à moins que l'Assemblée n'autorise la transformation de la question en interpellation immédiate.

M. Rouher a la parole sur la position de la question et déclare n'avoir qu'une déclaration à faire et une prière à adresser au gouvernement.

M. le président dit que, pour ne pas créer un précédent qui pourrait être fâcheux, il va consulter l'Assemblée sur la question de savoir si elle autorise une discussion immédiate. (Très bien! très bien!)

L'Assemblée, consultée, autorise l'interpellation immédiate.

M. Rouher.—Messieurs, c'est dans le trajet de Paris à Versailles que j'ai eu connaissance du document qui vient d'être lu à cette tribune. Si je n'avais été prévenu que l'honorable M. Girerd se proposait d'adresser une question au gouvernement, j'en aurais pris moi-même l'initiative.

Je ne sais si ce document est apocryphe ou authentique.... (Interruptions à gauche;) je ne sais ce que valent les indications plus ou moins cabalistiques qui l'entourent. (Bruits à gauche.) Je déclare qu'il n'existe, à ma connaissance, aucun comité central d'Appel au peuple à Paris. Je déclare que l'honorable M. de Bourgoing n'a pas eu, plus que nous, connaissance de l'existence de cette pièce.

J'ajoute que je la considère comme souverainement blâmable, tant par les fallacieuses promesses qu'elle contient à l'adresse des hommes qui seraient appelés à l'armée territoriale, que par je ne sais quelles intimidations dirigées contre les hostiles et contre les faibles. Tout cela est fâcheux, et je remercie l'honorable M. Gired d'avoir blâmé une pareille manœuvre: je remercie le gouvernement d'avoir annoncé l'intention de poursuivre un pareil délit. (Exclamations et rires à gauche.)

M. le président.—Je réclame le silence.

M. Rouher.—Ceci, dit, j'ajoute qu'il est convenable pour tous d'attendre que les vérifications nécessaires aient été faites.

Il ne m'est nullement démontré que la pièce dont il s'agit, trouvée dans je ne sais quel wagon de 1re classe, n'est pas le fait d'un manœuvre contraire à son but apparent. (Bruyantes exclamations à gauche.)

Donc, la poursuite est nécessaire, je la réclame de toutes mes forces, afin que l'authenticité ou la fausseté de la pièce soit bien constatée; et je déclare, au nom de mes amis et au mien, que, si son authenticité était démontrée, nous serions les premiers à lui infliger le blâme le plus énergique et le plus absolu. (Nouvelles exclamations ironiques à gauche.)

Voix diverses.—A blâmer ceux qui l'ont perdue!—Ceux qui l'ont oubliée dans un wagon!

M. Rouher.—MM. les membres de la gauche me paraissent, en vérité, apprécier singulièrement la déclaration que j'ai l'honneur de faire à l'Assemblée. Est-il donc dans leur pensée que je puisse venir ici dire d'une pièce que je ne connais pas qu'elle est authentique ou qu'elle est apocryphe? Est-ce que je le sais? Est-ce que je puis savoir d'où et de qui elle émane? (Nouvelles interruptions à gauche.)

M. le président.—Je réclame de nouveau le silence.

M. Rouher.—Je vous dis ce que tout honnête homme doit dire en pareil cas: Où la pièce est apocryphe, et il est bon que cela soit constaté par l'autorité judiciaire; ou elle émane d'hommes qui l'auront fabriquée dans un mauvais dessein.... (Oh! oh! à gauche.)

Comment, messieurs, trouveriez-vous que le dessein fût bon?

J'exerce mon droit et j'accomplis mon devoir en la réprouvant de la manière la plus énergique dès aujourd'hui. (Nouvelle interruptions à gauche.)

En vérité, il y a dans ces interruptions qui se répètent incessamment quelque chose que je ne puis comprendre. Voilà une pièce qui est produite tout à coup à cette tribune par M. Cyprien Girerd; je prie avec lui l'autorité judiciaire d'ordonner des poursuites. Que voulez-vous de plus? (Bruit à gauche.) Quelle attitude voulez-vous donc que nous prenions?

Il y a un instant, M. de Bourgoing, qui siége sur le même banc que moi, me disait: Je n'ai pas connu cette pièce, elle n'émane d'aucun de mes amis; elle n'a pas pénétré dans la Nièvre, elle n'a pu être utilisée au profit de mon élection, elle y aurait plutôt nui.

Un membre à gauche.—C'est ce qu'il faut savoir!

D'autres membres.—Attendons l'enquête.

M. Rouher.—Un honorable interrupteur me dit: C'est ce qu'il faut savoir!

Eh bien! oui, des éclaircissements sont ici nécessaires, et c'est précisément ce que je demande. Je réclame la lumière. J'adresse à M. le ministre de la justice et à M. le ministre de l'intérieur la prière de se livrer à une enquête; de vérifier si, oui ou non, il existe à Paris un comité central de l'Appel au peuple, si, oui ou non, ce comité occulte politique, supposé qu'il existe, a des ramifications dans les départements.

Quant à moi, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance ce comité n'existe pas! (Exclamations à gauche.)

Plusieurs membres.—L'enquête! l'enquête!

M. Rouher.—Et maintenant, attendons, les uns et les autres, respectivement, les investigations de la justice; je vous promets que, le jour où le résultat de ces investigations sera connu, je viendrai à cette tribune en tirer les conséquences. (Exclamations et bruit à gauche.)

M. Léon Gambetta se dirige vers la tribune.

M. le président.—M. le ministre de l'intérieur a la parole.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur.—Messieurs, l'honorable M. Cyprien Girerd a adressé une question au ministre de l'intérieur, en même temps qu'il en adressait une à M. le garde des sceaux. Il m'a posé la question suivante: Le comité, dont cette pièce fait supposer l'existence, ce comité existe-t-il réellement? S'il existe, est-il autorisé?

Il est bien évident que la réponse est faite à cette dernière question; il est bien évident que le gouvernement n'a autorisé à aucun moment un comité de cette nature.

Existe-t-il? Nous aurons à le rechercher, et, sur ce point, la déclaration qui a été faite tout à l'heure par M. le garde des sceaux me dispense évidemment d'en faire une à mon tour; car s'il existe, il sera rigoureusement poursuivi et dissous. Et ainsi sera poursuivi tout ce qui sera contraire à la légalité dont nous resterons les fidèles et fermes gardiens. (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

M. le président.—La parole est à M. Gambetta.

M. Léon Gambetta.—Messieurs, dans l'état où la question, qui a été posée et qui n'est pas résolue, met l'Assemblée, il est évidemment impossible de statuer. Toutefois, il me semble qu'on a négligé un des éléments les plus saillants et les plus graves de cet important document, sur l'authenticité duquel M. Rouher n'est pas encore fixé, mais que M. le garde des sceaux se chargera d'établir.

Je dis, qu'après avoir recueilli la déclaration si ferme et si nette de l'honorable ministre de la justice, après les déclarations du ministre de l'intérieur, il y a un troisième ministre qui est plus directement mis en cause dans la circulaire dont vous avez entendu la lecture. (Très bien! très bien! à gauche.—Longue interruption.)

Ce qu'il y a, en effet, de remarquable, messieurs, dans la rédaction de ce document, c'est la précision avec laquelle il y est question des deux plus grands services de l'Etat; le ministère de la guerre et le ministère des finances; c'est la coïncidence, qui vous aura tous frappés, des promesses dont on faisait une amorce dans cette pièce, et des faits dont vous êtes les témoins chaque jour; c'est la singulière analogie existant entre le langage tenu par le rédacteur du comité central de l'Appel au peuple et les tendances du ministre des finances à garnir l'administration de créatures bonapartistes! (Rumeurs et réclamations sur divers bancs du côté droit.)

Ce qui fait la gravité de cette circulaire, ce n'est pas, à mes yeux tout au moins, les menées d'un comité bonapartiste; c'est la complicité coupable qui semble se révéler de la part de certains agents de l'Etat pour une certaine faction.... (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Et cette coïncidence, cette connivence dont le public s'entretient, dont la presse donne tous les jours à la suite de l'*Officiel* les exemples éclatants, dont chacun d'entre vous, dans vos départements, pourrait apporter ici les preuves irrécusables.

A gauche.—Oui! oui! C'est vrai!

M. Léon Gambetta.....—cette complicité, voilà ce sur quoi il faut que le cabinet tout entier, pour dégager sa responsabilité dans cette collusion avec la faction détestée dont je parlais tout à l'heure, se charge de faire la lumière. (Applaudissements à gauche.)

Cette lumière, vous la ferez pour votre propre honneur, pour la garantie des services publics; et puisque M. Rouher nous a donné rendez-vous au jour où l'enquête serait apportée à cette tribune, je ne demande qu'une chose, c'est que le rapport que nous fera M. le ministre soit assez complet pour pouvoir être discuté, et, à ce moment, je doute que le ministre dont je parle soit encore sur ces bancs. (Bravos et applaudissements répétés, à gauche.)

M. le président.—La parole est à M. le vice-président du conseil.

M. le général de Cissey, vice-président du conseil, ministre de la guerre, se dirige vers la tribune.

M. Rouher, de sa place.—Je dois déclarer à M. Gambetta... (Vives interruptions sur divers bancs à gauche).

Plusieurs membres.—Vous n'avez pas la parole!

D'autres membres.—A la tribune! à la tribune!

M. Rouher, à la tribune.—Je n'ai pas, messieurs, à défendre le gouvernement des attaques... (Bruyantes exclamations à gauche.)

M. le président.—Je réclame le silence. M. Rouher a la parole, et je demande qu'il soit écouté comme doivent l'être tous les membres qui montent à cette tribune.

M. Rouher.—Je n'ai pas à m'occuper des premières paroles qu'a prononcées M. Gambetta; elles concernent le gouvernement. Il m'a rappelé que j'avais annoncé que je porterais la question à la tribune quand l'enquête serait faite. Je lui tiendrai parole et je serai, en cela, plus exact qu'il ne l'a été lui-même en ce qui concerne les nombreuses attaques que les rapports de diverses commissions d'enquête de l'Assemblée ont dirigées contre lui. (Applaudissements et rires ironiques sur plusieurs bancs à droite.—Exclamations et murmures à gauche.)

M. le général Changarnier.—Bravo! très bien! (Vifs applaudissements à droite.)

M. le président.—Monsieur le vice-président du conseil a la parole.

M. Léon Gambetta.—Monsieur le président, je demanderai la parole après M. le ministre.

M. le général de Cissey, vice-président du conseil, ministre de la guerre.—Messieurs, je ne viens pas parler au nom de mon collègue des finances, qui est absent. Tout à l'heure, un de mes collègues répondra en son nom.

Je dirai seulement, en ce qui concerne l'administration de la guerre, que M. Gambetta, dans son improvisation aussi violente qu'éloquente, m'a mis directement en cause.

Le document, plus ou moins vrai,—la justice en décidera plus tard,—dont il vous a été donné lecture, vise surtout les officiers en retraite échappent complètement au ministre de la guerre. Quant aux autres officiers, ce n'est pas aux finances qu'on peut avoir leurs noms, ou retrouver leurs traces; ils sont payés à leurs corps, et les états de payements ne sont point aux mains des receveurs des finances. Par conséquent, je dégage complètement les officiers des corps de troupes de toute connexité avec les officiers en retraite.

Les officiers en retraite qui avaient de grands priviléges sous l'empire ont été mécontents de les avoir perdus; c'est la conséquence des révolutions et nous avons vu, à la suite des décisions de la commission des grades, beaucoup d'officiers patronnés par M. Gambetta, n'être pas plus satisfaits que les officiers de l'ancienne garde impériale. (Rires et applaudissements à droite.)

J'ajouterai un mot.

Les journaux ont retenti d'un fait très grave, d'un acte d'indiscipline et d'irrévérence vis-à-vis d'une décision de l'Assemblée qui avait proclamé la déchéance de l'empire; un officier général a compromis son uniforme, il a été vivement réprimandé et prévenu que, dans une nouvelle occasion.... (Ah! ah! à gauche), la loi et les règlements lui seraient sévèrement appliqués.

Cet officier général était en disponibilité, il n'y avait pas, pour la première fois, d'autre mesure à prendre qu'un blâme sévère et un avertissement sérieux. (Très bien! très bien!)

M. Léon Gambetta.—Messieurs, je n'ai qu'un mot à dire; ce n'est pas pour rentrer dans le débat qu'a soulevé la communication de la circulaire soumise à votre jugement, c'est simplement pour déclarer à M. Rouher que l'accusation qu'il est venu porter à cette tribune et le ton qu'il a pris... (Exclamations sur plusieurs bancs à droite.)

Un membre.—Il n'aurait fait, dans tous les cas, que vous imiter!

M. de Dampierre.—Allons donc!

A droite.—C'est trop fort!

M. Gambetta....pour me provoquer à m'expliquer.

M. le général Changarnier.—Oui! certainement.

M. Léon Gambetta.—Oui, le ton qu'il a pris pour me provoquer à venir m'expliquer sur les différents rapports déposés par vos commissions d'enquête.... (Nouvelle interruption à droite.)

Vous ne me permettez pas d'achever ma phrase.

Je dis, messieurs, que, dans cette Assemblée, je n'ai jamais décliné la controverse ni la contradiction avec les honorables membres que vous avez chargés d'installer des commissions d'enquête, et que toutes les fois qu'on a apporté un rapport à cette tribune j'y ai répondu; mais j'ajoute qu'il y a quelqu'un ici à qui je ne reconnais ni titre ni qualité pour demander des comptes à la révolution du 4 septembre, ce sont les misérables qui ont perdu la France! (Applaudissements à gauche.—Vives réclamations et murmures sur un grand nombre de bancs.)

Plusieurs membres.—C'est intolérable!

D'autres membres.—A l'ordre! à l'ordre!

M. Charreyron (centre droit).—Vous ne réussirez qu'à refaire l'empire!

M. le président.—Je ne puis tolérer.... (Réclamations sur plusieurs bancs à gauche.—Très bien! très bien! à droite et au centre.)

Non, je n'admettrai jamais qu'on puisse employer de pareils termes envers un membre ou une fraction de cette Assemblée; car nos discussions seraient sans dignité, il n'y aurait plus de délibération véritable, si de pareilles expressions, si des expressions aussi outrageantes étaient tolérées. (Nouvelle interruption à gauche.—Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)

Et si M. Gambetta ne retire pas l'expression dont il vient de se servir, je le rappelle à l'ordre. (Réclamations sur plusieurs bancs du côté gauche.—Très bien! très bien! à droite.)

Plusieurs membres à gauche, se levant.—Tous! tous! Rappelez-nous tous à l'ordre. (Agitation.)

M. le président.—Je ne souffrirai jamais que l'on adresse de semblables outrages à un membre de l'Assemblée, sur quelque banc qu'il siége.... (Très bien!) je ne le souffrirai pas, et je rappellerai à l'ordre quiconque se permettrait de le faire. (Très bien! très bien!)

M. Léon Gambetta.—Messieurs, il est certain que l'expression que j'ai employée contient plus qu'un outrage: c'est une flétrissure, et je la maintiens! (Vives réclamations et murmures à droite et au centre.—Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

Plusieurs membres à droite.—A l'ordre! à l'ordre!—C'est un scandale!

D'autres membres.—La censure! la censure!

M. le président.—Je rappelle une seconde fois à l'ordre M. Gambetta, et avec inscription au procès-verbal. (Très bien! très bien! à droite.—Nouveaux applaudissements à gauche.)

M. Rouher monte à la tribune; mais le bruit qui règne dans l'Assemblée l'empêche pendant quelques moments de prendre la parole.—Plusieurs interpellations qui ne parviennent pas jusqu'à la sténographie lui sont adressées par des membres de la gauche.)

M. Cazot.—Rendez-nous l'Alsace et la Lorraine! (Applaudissements à gauche.)

M. le président.—N'interrompez pas! Je rappellerai à l'ordre tous les interrupteurs.

M. Cazot.—Rendez-nous nos provinces perdues!

M. le président.—Je rappelle M. Cazot à l'ordre. (Agitation.—De nouvelles interpellations qui se perdent dans le bruit sont adressées à M. Rouher, à la tribune.)

Je déclare que si j'entends proférer par qui que ce soit une parole outrageante ou injurieuse contre un membre de l'Assemblée, je proposerai immédiatement la censure. (Très bien! très bien!—Le silence se rétablit.)

M. Rouher a la parole.

M. Rouher.—Messieurs, les paroles de M. Gambetta sont vaines pour atteindre mon honorabilité et mon caractère. (Exclamations ironiques à gauche.—Bruit.) Je ne lui reconnais le droit de flétrir personne. (Nouvelles et vives exclamations à gauche.—Bruit croissant.)

M. Bamberger.—Vous oubliez le vote du 1er mars 1871; vous n'étiez pas alors à Bordeaux! (Agitation générale.)

M. le président.—Ce tumulte est intolérable; c'est une scène de désordre déplorable pour l'Assemblée, et si elle se continue, je suspendrai la séance. (Très bien! très bien!)

M. Rouher.—Les paroles violentes de M. Gambetta ne sont qu'un témoignage de plus de son impuissance en face du pays, et je ne puis avoir pour elles que le dédain le plus absolu! (Applaudissements sur quelques bancs du côté droit.—Rires ironiques et bruyantes exclamations à gauche.)

Voix nombreuses à droite.—La clôture! la clôture de l'incident!

M. Périn.—C'est au nom de tous nos amis que M. Gambetta a parlé.

Monsieur le président.—Monsieur Périn, je vous rappelle à l'ordre.

Sur quelques bancs à gauche.—Eh bien, rappelez-nous tous à l'ordre, monsieur le président!

M. le président.—Je vous rappellerai certainement à l'ordre individuellement si vous persistez, par vos exclamations à troubler la séance. (Très bien! très bien!)

M. Lockroy.—Rappelez-nous tous à l'ordre, nous nous associons tous aux paroles de M. Gambetta!

M. le président.—Ce qui se passe en ce moment est scandaleux.

La plupart des membres de l'Assemblée quittent leurs bancs au milieu d'un tumulte épouvantable. Les discussions et les interpellations particulières se continuent dans les couloirs, et le président, malgré des coups de sonnette incessants, a la plus grande peine à rétablir le calme.

Il réussit enfin à déclarer que la discussion est close.

L'Assemblée reprend la discussion sur le projet de loi relatif à l'électorat municipal.

M. le président.—Si l'Assemblée veut que la séance puisse continuer, il faut faire silence.

La parole est à M. Dréo pour développer sa proposition.

(L'agitation reprend et le bruit recommence.)

M. Noël Parfait, et quelques autres membres à gauche.—A demain! à demain!

Au banc de la commission et à droite.—Non! non!—Continuons!

(L'Assemblée, consultée, prononce le renvoi de la discussion à demain.)

25.

UN MOT D'AVIS AUX CONTREFACTEURS.—La vaste réputation des amers de Hostetter pour l'estomac nous oblige de rappeler de temps en temps à certaines personnes qui sont faibles et qui se laissent facilement entraîner hors du droit chemin, que l'imitation du dit article est une offense punissable, et nous saisissons, en conséquence, l'occasion pour dire à tous ceux que cela peut concerner, et qui sont engagés souvent à remplir nos bouteilles de rencontre pour vendre au public une fausse préparation donnée pour comme la nôtre, qu'ils seront poursuivis et punis suivant toute la rigueur des lois. Nous réussissons toujours à établir le fait, ainsi que le prouvent les archives des cours de police de la Nouvelle Orléans.

AVIS AUX ACHETEURS.—Un magnifique timbre, d'une gravure très fine, du Revenu Intérieur des Etats-Unis (special proprietary) couvre le bouchon de chaque bouteille des amers de Hostetter, et est attaché aux deux côtés du col de ces bouteilles. Tous les amers donnés comme ceux de Hostetter sans ce timbre sont contrefaites.

Succès basé sur le mérite.

Les droguistes—qu'ils vendent en gros ou en détail—disent généralement qu'aucun des remèdes offerts au public américain a jamais, en si peu de temps, trouvé autant d'acheteurs que le Golden Medical Discovery du Dr. Pierce. On ne saurait prétendre que cette popularité soit due à une publicité plus grande que celle qui a été donnée à d'autres médicaments, car tel n'est pas le cas. L'explication du succès dont nous parlons se trouve dans les merveilleuses guérisons opérées par le Medical Discovery dans des cas de bronchites, de maux de gorge et d'affections pulmonaires; ajoutons que la science n'a encore rien inventé de semblable pour purifier le sang—propriétés qui en font un remède souverain dans les maladies de foie et celles qui proviennent du sang, telles que scrofules et maladies de la peau.

Le Medical Discovery non seulement réalise les espérances des personnes qui y ont recours, mais les surpasse de beaucoup. Ceux qui lui sont redevables de leur guérison sont des annonces *vivantes*. Aussi n'est-il pas étonnant que le pharmacien qui tient à plaire à sa clientèle ait toujours à leur disposition une grande quantité de ce précieux remède.

Jesup, Iowa, 5 mai 1873.
Au Dr. R. V. Pierce,
Cher monsieur—Nous vous annonçons avec plaisir que vos remèdes se sont vendus infiniment mieux que nous le pensions. Nous les considérons comme les meilleurs qu'il y ait. Tout le monde en fait l'éloge.
2juin—6f v&c R. L. SMITH & Co.

Importers Bonded Ware-House Company—Nouvelle Orléans, 25 juin 1874.—Une élection de cinq Directeurs pour servir l'année suivante 1874-1875, aura lieu au bureau de la Compagnie, le lundi 6 juillet 1874, de midi à 2 heures P. M.
PH. GUESNON, Secrétaire.
25 juin—30 juin, 6 juil

Il a été célébré à la Cathédrale St-Louis, le 4 de ce mois, par le révérend père Mignot, l'anniversaire de cinquante ans de mariage des époux PICARD, tous deux de Dijon, (France.)
Les journaux de France sont priés de reproduire.

Décédé hier soir à 8 heures, AUGUSTIN BENJAMIN DÉLÉRY, agé de quinze ans. Le convoi mortuaire partira cette après midi à 5 1/2 heures, de sa dernière demeure, encoignure Craps et Champs-Elysées.
Les amis et connaissances des familles Delery, Lenaux et Perrault sont priés d'assister à l'enterrement.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Messieurs les membres de la dite Société sont priés d'assister aux funérailles de la femme du sociétaire CHARLES KÉLERMAN, qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin.
Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Moralès, No 495, entre Français et Champs-Elysées.
Par ordre du Président,
Le secrétaire pro tempore,
Nlle-Orléans, 26 juin 1874. L. SIMON.

ENTREPOT DE TAPIS.
17......Rue de Chartres......17
A. BROUSSEAU.
Importateur et Marchand en gros et en détail.
TAPIS—1000 rouleaux, anglais et américains.
TOILES CIRÉES, pour planchers et tables.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Cartoches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Notthingham.
BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c.
CRIN, guimpe peluche, &c., &c.
21juin 2PP D&V

Système Randon.
IL est bon de faire savoir au public que F. RANDON, teinturier, rue Bienville près Bienville, est l'auteur d'un système nouveau et infaillible pour le parfait nettoyage et la remise à neuf des couvertures de laine blanche, quel que soit leur mauvais état et à quel que usage qu'elles aient servi. Elles sont purifiées au moyen d'agents chimiques qui n'en altèrent pas le tissu, et on peut les conserver jusqu'à l'hiver sans que les insectes puissent les attaquer. A ce sujet, F. Randon défie toute concurrence, et il invite même les personnes compétentes et autres à visiter ses ateliers, et, plus particulièrement, l'exécution de son système, lequel n'est pratiqué ni ici ni en Europe. On peut voir chez lui des spécimens de nettoyages terminés, comparés avec des couvertures qui ne le sont pas encore. 11juin—1mPP

A louer
L'ÉLÉGANTE MAISON DE RÉSIDENCE, à trois étages située à l'encoignure des rues Royale et St-Philippe, ayant toutes les améliorations modernes y compris gaz, maison à bains, etc., etc. Une magnifique véranda tout autour de la maison et à chacun des étages, faisant face à la rue Royale et à la rue St-Philippe.
Le tout sera loué à un bon locataire à raison de QUARANTE PIASTRES SEULEMENT, par mois.
S'adresser à nos magasins encoignure Royale et St-Philippe, ou au No 203, rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.
THEODOR DANZIGER & SONS.
24 juin—25 et 28.

Salle du Comité Exécutif Démocratique de Paroisse, à la Nouvelle-Orléans.—A une assemblée du Comité, tenue le 2 juin 1874, la résolution suivante a été unanimement acceptée:
"Résolu que les présidents des clubs Démocratiques de ward, de la paroisse d'Orléans, soient requis de s'assembler, dans leur club respectif, le LUNDI 6 JUILLET, à 7 1/2 heures du soir, à l'effet de s'organiser et nommer ... comité de Paroisse pour la ... campagne électorale."
Par ordre du Comité.
WM. STEVENSON, Président.
WM. WOELPER, Secrétaire. 26 juin.—

Louisiana
6—28th, 7 1/2 P. M.
PROMPT
Initiation—Entertainment.

Disparu.
A disparu de chez lui le 22 juin, PAUL DOUSSAN, jeune homme de 17 ans, à la suite d'une forte fièvre. Il est habillé de drap bleu, un chapeau de feutre noir bas, taille environ 5 pieds, 4 pouces, barbe naissante, quelques boutons sur la figure. Des renseignements seront reçus avec reconnaissance au No 46, rue de Chartres, chez M. A. Doussan. 23juin—

Consulado de la Republica Mexicana.
POR el quinto Juzgado civil de la ciudad de Mexico se cita á Don Frisco Ortiz, para que por sí ó por medio de apoderado comparezca ante el Juez de dicho tribunal en el término de noventa días, contándose estos desde el 11 de Mayo último.
Nueva Orleans, junio 23 de 1874.
L. M. AVENDAÑO, Consul interino.
23 junio—7

Avis.
APRES une pratique à la Nouvelle-Orléans de vingt-cinq ans, je me suis décidé en considération de la triste condition des affaires, à donner des consultations gratuites à tout le monde dans les affections des yeux. No 179 rue Baronne, encoignure Girod, de 10 à 12 heures a. m. No 4 rue Annonciation, près rue Delord de 1 à 2 heures p. m.; coin Canal et Bourgogne de 3 à 4 p. m.
DR. B. MAAS.
24 mai—1m 189 Canal

Raillez-vous Conservateurs du 5ème Ward! Tous les votants conservateurs de ce Ward, opposés au radicalisme, sont priés de se rendre Samedi 27 courant à 7 1/2 P. M., aux Nos 133 et 135 de la rue des Remparts, entre Toulouse et St. Pierre, pour procéder à l'organisation du dit Ward pour la campagne prochaine.
La plus grande ponctualité est requise, venez tous.

Léon Queyrouze,	Gabriel Prats,
Docteur G. Hoard,	J. A. Schalk,
G. Lafitte,	P. Mallard, Jr.,
Frank Peyrel,	V. Hudson,
Dr E. S. Roussel,	V. Planellas,
H. I. Rivet,	F. H. Planché,
H. Roman,	J. G. Planché,
J. S. Cucullu,	B. O. Planché,
A. Roux,	Aug. Salaun,
A. Jousseau,	R. Beltran,
L. Cucullu,	A. Peychaud,
Ed. Rousset,	T. Buisson,
C. Roman,	O. Peyroux,
C. Ramos,	P. Durel,
S. Cucullu,	A. Lambert,
J. Michel,	J. Dupas,
G. H. Norman,	B. Bayon,
Dr. Landry,	B. O'Connel,
A. C. Landry,	G. Pascal,
Léon Rivière,	S. Dold,
E. Langsdorff,	F. E. Durand,
Emile Carrière,	Wm. Reinerth,
Henry Carrière,	Paulin Durel,
V. Gelchen,	Albert Carrière
Edm. Devergès,	Et autres.

25juin—3f

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, 124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 20 juin 1874. A une réunion des directeurs, tenue le 16 courant, un dividende de Quatre Dollars a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 1er juillet 1874.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
21 juin au 1er juillet.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans coin Labarre et White.—Nouvelle-Orléans, 16 juin 1874.—A une réunion du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 8 du courant, un dividende de trois piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires le 1er juillet 1874.
Le dividende sera payé au bureau de M. J. Plaisant, président de la compagnie, No 8 rue St. Louis, de midi à 3 heures de l'après-midi.
F. TISNE, Jr., Secrétaire.
16 juin—au 5 juillet.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, lundi, 22 juin 1874.—Aujourd'hui à une réunion spéciale des directeurs, un dividende semi-annuel de cinq pour cent a été déclaré payable aux actionnaires le premier lundi de juillet prochain.
CH. JUMONVILLE, Caissier.
23juin—15f

Maïs jaune de choix.
5000 SACS (pesant plus de 3 boisseaux) dans des dundees neufs, carrés sur la Levée, pouvant être livrés immédiatement, à vendre. S'adresser à
JOHN H. HANNA.
24juin—3f

Clay Peas de la Caroline.
1000 SACS Clay Peas de la Caroline, à vendre, en lots au gré des acheteurs, par
JOHN B. LAFITTE & CO.
11 juin—12f

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société tous les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président,
11 juin— L. BRETON.

Guérison radicale de l'Epilepsie.
(Remède Secret.)
M. P. JEGOU, Docteur en Médecine, déclare qu'il est le seul dépositaire d'une poudre qui guérit radicalement l'Epilepsie, la Folie Epileptique, l'Hystérie, la folie Hystérique et la Chorée ou danse de St. Guy. Afin que le public ne puisse avoir aucun doute sur ces guérisons étonnantes, le Dr. P. Jegou s'est mis à la disposition des Docteurs de l'hôpital de Charité et de ceux du bureau de Santé pour traiter gratuitement, à l'hôpital, les malades atteints d'Epilepsie. Un paquet de cette poudre a été déposé entre les mains du chef du bureau de Santé pour constater qu'elle n'est pas dangereuse.
Ce médicament précieux a été employé en France, avec le plus grand succès pendant plus de vingt ans, et les preuves les plus positives en ayant été données, le Dr. P. Jegou a cru rendre un service à l'humanité en se chargeant de faire connaître les effets merveilleux de cette poudre.
Consultations gratuites de 11 h. à 2, et de 5 h. à 7, à la pharmacie de M. F. Havel, encoignure St. Pierre et Dauphine.—Paiement après guérison radicale. 24mai—1m

MARCHANDISES SECHES
POUR DU COMPTANT
Les marchands de la ville et de la campagne sont informés que la maison
C. Jaubert & Co.
26......CHARTRES......26
Reçoit journellement des marchandises achetées aux encans de New York pour du comptant et qu'elle vend de même à un bon marché excessif.
Les acheteurs au comptant se souviendront du No. 26, DE LA RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE ORLEANS.
19avril—2m PP. DMaV&lm

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
HAS. KILSHAW, Trésorier. 20mars—1an

Potion du Dr Brodie.
NOUS sommes en pleine saison de diarrhées et de maladies d'intestins; chaque famille devrait donc avoir la
POTION DU Dr BRODIE.
Elle a un goût agréable, on peut la donner, en toute sûreté, aux enfants en bas âge, et elle guérit toujours. L'action en est douce et n'est jamais suivie de la constipation. On peut sauver bien des existences en ayant recours à temps à cette préparation.
A vendre par tous les pharmaciens.
I. L. LYONS,
(Successeur de Ball & Lyons,) propriétaire,
Au coin des rues Camp et Gravier.
6juil—1m—PP

Salle Grunewald.
TROISIÈME CONCERT D'ÉTÉ.
(Seconde série).
Vendredi, 26 juin 1874, à 8 heures.
LE Grand Orchestre du professeur ROBERT MEYER.
Choix de morceaux de Tanhauser, de Rienzi, des Huguenots, 4ème symphonie de Mozart, ouvertures de Semiramis et d'Emeline, nouvelles danses de Strauss, etc.
On trouvera des programmes aux magasins de musique de M. Grunewald et à la salle. La souscription est de $5 les douze billets, et le prix du billet est de 50 cents. Les concerts d'été auront lieu tous les mardis et les vendredi.
26 juin—1t

Salle Grunewald.
Grand Concert au bénéfice des Inondés.
LUNDI, 29 JUIN 1874.
Sous la direction des prof.
Rob. Meyer et G. Collignon,
Secondés par un chœur de quatre-vingt-dix chanteurs et chanteuses et un grand orchestre, sous les auspices du comité suivant

W. S. Pike,	A. Baldwin,	Jacob Hassinger,
E. F. Faville,	A. Beder,	R. T. Walshe,
W. W. Stevens,	E. A. Tyler,	R. H. Yale,
J. A. Gresham	Jos. R. Wildermann,	W. E. Hall,
M. Frankenbush,	W. S. Brown,	John H. Ludwig,
A. Doize	Hnd Weeste,	G. Porteus,
Jas Walace,	Edgar Nott,	J. E. Austin,

PREMIÈRE PARTIE.
Le prof. R. Meyer, chef d'orchestre
1° Ouverture de la Muette de Portici......Auber
2° Concerto pour violon......R. Meyer
Mr. Caulier.
3° Air du Trovatore......Verdi
Chanté par Mme Comes.
4° Morceaux de Nabucco......Verdi
5° Grande marche de Tannhauser......Wagner
SECONDE PARTIE
Le prof. Collignon, chef d'orchestre
1° Ouverture d'Oberon......Weber
Grand Messe, en sol......Weber
a Kyrie......Chœur
b Gloria......solos, sopranos et tenor
c Credo......chœur solo soprano
d Agnus Dei......solo alto
Dona Nobis......solo soprano
e Sanctus
f Benedictus......Quatuor et chœur
2° Ave Maria—solo de violon et accompagnement d'orchestre......Gounod
Chanté par Mme Comes.
Prix du billet $1.—Places réservées 50 cents extra.
On peut acheter des billets aux magasins de Grunewald, bijoux et au magasin de ... No ... rue du Canal. 23 juin—

Liquidation Positive.
P. MALLARD,
55 Rue Royale.
DESIRANT clore ses affaires pour cause de santé et devant terminer sa liquidation pour le 31 Décembre 1874, offre à sa nombreuse clientèle et au public en général son beau stock de meubles riche et ordinaire, ainsi que son riche assortiment de Glaces, de Bronzes, Pendules, Porcelaines, Cristaux et Articles de Fantaisie, Corniches, Rideaux, Etoffes pour meubles, Soieries et Stores et Papier peints, le tout au dessous des prix de fabrique ou d'importation.
Les fabricants de meubles et tapissier trouveront un beau choix d'articles tels que Vernis anglais, américain, et poli français, bois et placage de toutes sortes, tels que Palissandre, Bois de Rose, Grenadier, Acajou, Noyer, Citronnier, etc. Quincaillerie pour meubles, presses et outillage, établis et machine à moulure.
31 mai—3m MVD—PP

$10,000 de récompense
A LA PERSONNE, homme ou femme, qui ne trouvera pas ce qu'il lui faut en fait de machines à coudre au Dépôt de Machines à coudre de Gregg. Ces machines ne se vendent point sous le système de cotisations par semaine, et le montant du loyer est déduit du prix d'achat de toute machine que l'on pourra avoir louée. Ces machines sont de premier ordre. L'huile et les aiguilles pour toute espèce de machines, à vendre à meilleur marché que dans aucun autre établissement de la ville. Réparations de toute espèce de machines. Vieilles machines prises en échange. Venez examiner vous-mêmes, ou adressez-nous un mot pour que nous passions chez vous.
GREGG'S STEAMBOAT SEWING Machine Depot, 4 Bourgogne, près Canal.
21juin—1m

Bonne nouvelle pour les buveurs de bière.
AYANT conclu des arrangements avec la célèbre BRASSERIE BEST de Milwaukee, je serai à même de fournir ce célèbre breuvage à ma clientèle pendant la saison. Ma maison est la seule où on vend la véritable Milwaukee. Le prix du verre est de CINQ CENTS.
HUGO REDWITZ,
Au No. 132 de la rue de la Commune.
5 juin—1m

J. A. HYVER. F. T. OPLE.
HYVER & CO.
Fabricants de Chronomètres et de Montres,
AU No 66 de la rue Bienville, près Royale, Nelle-Orléans. Ils se chargent de la réparation de toute espèce de montres fines. La réparation des pendules, des boîtes à musique, &c., &c., est l'objet d'une attention particulière.
Les prix sont des plus raisonnables.
10juin—1m

A Louer,
L'ETABLISSEMENT de Billards, 158 et 160 rue Gravier, bien connu sous le nom de salon de Billards de Miller.
Le loyer commencera seulement le 1er Septembre. A. C., mais celui qui loue l'établissement peut en prendre possession sous peu de temps. Si le salon n'est pas encore loué le 1er Août, le soussigné l'ouvrira tout à fait réparé et fourni des tables nouvelles et d'après les dernières améliorations.
23 juin—1m GEO. B. ITTMANN.

A Louer,
UN magasin en briques à trois étages, avec croisées en fer. No 60 rue Decatur, à côté des Magasins Bleus occupés par Queyrouze & Bois. S'adresser au bureau de A. Pitot, avocat, No 17 rue Royale. 20 juin—1m

A Louer,
A la Baie St-Louis, près de l'Avenue Nicholson.
UN joli cottage renfermant six chambres, meublées en grande partie, avec deux chambres à domestiques, wharf et cabane à bain, jardin planté d'arbres fruitiers, etc. Prix pour la saison, $150 seulement. S'adresser sur les lieux au propriétaire, C. Attaway, Baie St-Louis, en descendant à l'Avenue Nicholson.
16juin—1m.

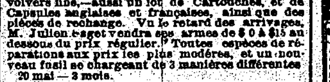

Avis aux amateurs de chasse.
MR. JULIEN SAGET prévient le public et messieurs les chasseurs, qu'il vient de recevoir de sa manufacture le plus beau spécimen d'armes à feu qu'il ait encore reçu. Ces armes sont de différentes qualités et assorties, savoir: Breech Loading, Lefaucheux, Central fire, et Bagnettes, Carabines Monté-Christo et Revolvers fins,—aussi un lot de Cartouches, et de Capsules anglaises et françaises, ainsi que des pièces de rechange. Vu le retard des arrivages, M. Julien Saget vendra ses armes de $ 0 à $15 au dessous du prix régulier. Toutes espèces de réparations aux prix les plus modérés, et un nouveau fusil se chargeant de 3 manières différentes
20 mai—3 mois.

BEAUX MEUBLES
AUX PRIX COUTANTS.
Désirant nous retirer des affaires, nous offrons, AUX PRIX COUTANTS, notre stock de beaux meubles de chambres à coucher, salons et salles à manger, bois de rose, en acajou et noyer
D. KELLY & Co.
Au No. 36 de la rue Royale.
5 avril—3m.

JOHN G. WAGNER,
A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS
ET BOTTINES,
27mars—au 12 juillet A bon marché!

ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 60,
entre Bienville et Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.
C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7 avril—1an.

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 153 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.
INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873.
avril—1an

The Freedmen's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNES.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLÉANS,
No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 4 janv 74—1 an

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company
(ÉTABLI EN 1845.)
Actif..........$25,000,000
Revenu Annuel au de la de..........8,000,000
PUREMENT MUTUELLE.
Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.
TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.
Des polices sont émises pour la protection spéciale des
FEMMES ET DES ENFANTS.
Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES-TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.
Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et garantie, au véritable cout net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.
COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,
44......RUE CARONDELET......44
Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,600,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes, payés comptant, et s'élevant à $1,742,564 40.
DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	B. H. Kennedy,
E. F. Mioton,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Fk. Wintz,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Foerster,	Fk. Camerden,
T. J. Semmes,	J. H. Lupwigsen,
J. S. Walton,	Wm. S. Pike,
E. Peale,	Wm. B. Schmidt,
S. Forchelmer,	... Chiapella,
...	J. A. Dubiho.

MÉDECINS-EXAMINATEUR
D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D
Chs. Turpin, M. D.
5 mars—

ANT. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE
A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.
REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.
Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.
28mars—6m

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.
LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou avec leur ordre. Les pères et mères ou tuteurs peuvent aussi déposer dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts de petites sommes jusqu'à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà, elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.
Tous les dépôts sont payables sur demande.
1er mars—1 an

Vins, Liqueurs, Provision, &c.
AUGUSTE COUTURIE,
9......Rue St.-Louis......9
Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre,
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860, 1858, 1856 et S. O. P.
Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sauveur. 15fév—6m

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.
21 oct—1an 3lpe

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETS S. G. D. G.)

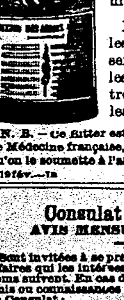

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.
N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays
19fév—1a

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—JUIN 1874.
Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	H
Angiade Jean-Baptiste	Héliès Jean dit Jeanty
Auxies François	Hinet (Mlle) M. P.
B	I
Biste Jean	Isoard François
Boudinier Victor	J
Boudinier J. H.	Jouchoux Simon
Boudinier J. A.	Judzin Claude
Bieuse P. A.	Jost Pierre Adolphe
Bonin Mathieu	L
C	Latapie Louis
Capponé Pierre	Lapeyrollerie Jean Vital
Commagère (Mme)	M
Clavelin André	Mogenier Guillaume
Cousin François A.	Masse Jean
Chazotte (Mme) Laure née Joubert	P
	Prat Joseph
Claudel (Mme) E.	Pinot Auguste
D	Perrot née Lalanne de Beaumarais (Mme Vve)
Delamare A. A.	
Drouillet Marcelin	Prudhomme M.
Dandue (Mme Vve) née Lapeyrollerie	Plassan M.
	R
Desbazeille Jean Amant	Reboul Prosper (époux)
Dastugue François	Renouard Emile
Dubrueille Léon	Robert Victoire
Duchiron Pierre Alex.	S
Dutaut (Mme) née Planard	Sillans Emile
	Sembron (les époux)
Durier Maurice	Segurat Ducoing (Mmes Vves)
Ducoing (Vve) née Navarre	
	T
F	Trapet Antoine
Fleites Emmanuel	Thommard du Temple et famille
Fausset Jacques	
G	Thaussat Jacques
Garnier Louis Eugène	Taylor (les époux)

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
26 mai.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 25 JUIN.—CLASSE No 150.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
23	68	70	24	3	21	42	41	40	15	74	8	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature
Nouvelle Orléans, Louisiane,
ce, 25 juin 1874.
H. PERALTA
ADAM GIFFEN.
Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries. ☜

Hôtels, Restaurants, &c.

Sources de Bladon—Alabama.
CES célèbres sources sont situées dans une pinière saine, à cent milles au-dessus de Mobile et à vingt-quatre heures seulement de la Nouvelle-Orléans par le chemin de fer et par bateaux. L'hôtel est ouvert pour la saison. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et SAMEDIS soir; ils arrivent à Bladon le lendemain. Prix de la pension, $2.50 par jour, $15 par semaine et $50 par mois. Moitié prix pour les enfants et les domestiques de couleur. MM. Isaacson & Seixas, marchands de groceries, aux Nos 66 et 68 de la rue de la Commune, sont agents pour la vente de l'eau de Bladon en barils; ils sont autorisés à conclure des arrangements avec les familles, pour la saison, et ils donneront les renseignements qu'on désirera obtenir.
J. CONNER & CO., Propriétaires.
14juin—1m

Warm Springs,
COMTÉ MADISON, Caroline du Nord,
J. A. SAMPLE
Surintendant général.
Ancien propriétaire du LACLEDE Hotel Mobile, Ala.
CE magnifique hotel, agrandi et remis à neuf l'hiver, dernier restera ouvert pendant toute l'année.
Pension.—$40 par mois, $12.50 par semaine et $2 par jour. Enfants au dessous de 10 ans et domestiques de couleur, moitié prix. Service de la malle et express tous les jours. S'arrêter à Morristown sur le East Tennessee & Virginia Rail-Road pour se rendre aux sources. 10juin—mar.J.S.5c

Hôtel Shady Grove.
A BILOXI, MISSISSIPPI.
M. URBAIN RAMBAUT a l'honneur d'informer le public et les familles en général, qu'il vient de réparer son hôtel, et qu'on y trouvera tout le comfort désirable. Ses prix sont des plus modérés. 6 juin—1m

Montgomery White Sulphur Springs.
L'OUVERTURE de ce célèbre établissement aura lieu le 1er juin. Les bâtisses ont été réparées et meublées d'une manière qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du comfort et de l'élégance. Les propriétaires n'ont rien négligé pour rendre le séjour des WHITE SULPHUR SPRINGS agréable à leurs pensionnaires, qui y trouveront un express, bureau de poste, un bureau de télégraphe, etc. etc. Le corps de musiciens de l'Académie Navale d'Annapolis, Md, a été engagé pour la saison.
Les voyageurs quittent le chemin de fer A. W. & O à Big Tunnel, et se rendent aux Sources (qui sont à un mille et demi delà) par un embranchement. 22mai—2m

Hotel et Restaurant
A EST PASCAGOULA.
LE soussigné ayant acquis l'établissement si populaire de O. E. Hall, situé sur le bord de la mer, à Est Pascagoula, annonce respectueusement à ses amis de la Nouvelle-Orléans et au public en général, qu'il en fera l'ouverture le 25 courant. La cuisine de la maison est excellente.
Prix: Par mois, $55; par semaine, $15; par jour, $2 50. Réduction libérale pour les domestiques et les enfants.
Il y a, à l'usage des pensionnaires, de belles cabanes à bains et tous les autres agréments que peuvent souhaiter ces derniers.
22mai—2m JOS. FAUTEAU.

L'Hôtel de la Grand'Ile.
S'ouvrira le 6 Juin, pour la saison de 1874
C'EST LE SEUL ENDROIT DU SUD où l'on trouve les VÉRITABLES BAINS DE RESAC.
Prix de la pension: $50 par mois, $15 par semaine, $3 par jour. Conditions libérales pour les familles et les personnes qui passent l'été à l'hôtel. Il y a maintenant une nouvelle et excellente route (le chemin de fer de la Louisiane et du Texas de Morgan) jusqu'au bayou des Allemands, et de là, par le bateau à vapeur Bossier, jusqu'à l'Hôtel de la Grand'Ile. On voyage le jour. Pour plus de détails s'adresser à MM. C. A. Whitney & Co. et voir les petites affiches.
16mai—2m B. MARGOT, Propriétaire.

HOTEL DE L'EUROPE,
A Biloxi.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son établissement et qu'on y trouvera, à des prix modérés, tout le comfort désirable. Il se recommande aux voyageurs et aux touristes de la Nouvelle Orléans.
8mai—1m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, &c.
Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.
Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
25 fév—1an

Avis aux Contribuables.
DÉPARTEMENT DES FINANCES.
Hôtel de Ville, Nouvelle Orléans, 19 juin 1874.
Pendant le temps qu'il faudra pour dresser la liste des taxes de 1874 qui n'ont pas été payées—le dit temps devant être déterminé par le Conseil de ville y consentant—continuera à recevoir la taxe de 1874, sans exiger de frais ou de pénalités, jusqu'au 30 juin 1874, inclusivement.
LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des finances.
19juin au 30 incl.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
TAXES DE VILLE ET D'ETAT des années écoulées sont payées aux taux les plus bas possibles, par
BARNETT & CAMMACK, Courtiers,
10 mai—au 1jlt. Au No 12 de la rue Carondelet

Avis important aux contribuables et aux personnes qui paient licences.
Bureau du Percepteur des taxes d'Etat 2ème District, au No 201, de la rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne.
TOUTES les taxes d'Etat de l'année 1871 sont actuellement entre les mains du shérif et doivent être payées immédiatement afin d'éviter les saisies et les ventes. Tous les comptes de licences et de taxes sur capital sont déposés au bureau du shérif. Les taxes de 1872, maintenant dues, et les taxes de 1873 sur les propriétés foncières, payables en 1874, doivent être payées aux bureau de ce percepteur afin d'éviter les saisies et les ventes, en vertu de la loi 47, relativement à la perception des taxes.
H. H. HARRIS, Percepteur.
30mai—30f

Important Notice to Tax and License payers.
Office State Tax Collector 2d District, No. 201 Canal Street, New Orleans, La.
ALL State taxes for the year 1871 are now in the hands of the Sheriff, and must be paid immediately to save seizure and sale. All Capital taxes, and Licenses for the present year, may be found at the sheriff office. The taxes for the year 1872, now delinquent, and the taxes for 1873 on Real Estate, payable in 1874 must be paid at this office immediately to save seizure and sale, under act 47, for the collection of taxes.
H. H. HARRIS, Collector.
may 30—30f

AUX
Contribuables et aux propriétaires.
JE me charge de faire opérer le paiement des TAXES ARRIÉRÉES de VILLE et d'ÉTAT sous un escompte qui varie de 15 à 65 pour cent sur le montant de la Taxe.
Je me charge aussi de la LOCATION des PROPRIÉTÉS, et de la perception de leurs loyers.
B. NAUTRÉ,
2mai—1mt13 No 79 rue Bienville.

RÉCLAMATIONS.
LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés perdues pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à
J. G. EUSTIS,
Avocat, commissaire des Etats-Unis.
No. 33 de la rue Carondelet, N.O.
Boîte 2027 du bureau de la poste. 10mai—3 m

AVIS
Aux détenteurs de bons de l'Etat de la Louisiane.
Avis est donné à tous les détenteurs de bons de l'Etat de la Louisiane, d'une émission quelconque, que conformément à une loi de l'Assemblée Générale, approuvée le 24 janvier 1874 et connue généralement sous le nom de "funding bill," le bureau de liquidation désigné dans la dite loi a été dûment organisé et a fait préparer des bons consolidés d'une série uniforme, équivalant en montant à soixante pour cent de tous les bons (non payés) de l'Etat, ayant quarante ans à courir et portant intérêt à raison de sept pour cent l'an. Le bureau sera prêt, à dater du 1er juillet 1874, à échanger les dits bons pour tous les bons et mandats valides et qui n'ont pas encore été payés—à les échanger de la manière et sous la forme indiquées dans la dite loi. Les détenteurs pourront présenter leurs bons, après la dite date, à une époque quelconque. L'échange se fera à la Nlle-Orléans, aux bureaux des commissaires, et à New-York, aux bureaux de l'agent de l'Etat.
Des exemplaires authentiques du "funding bill" seront fournis aux parties intéressées, sur demande adressée à l'hon. P. G. Deslonde, Secrétaire du bureau de liquidation, Nlle Orléans, Lne.
WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de la Louisiane et Président du bureau de liquidation.
P. G. DESLONDE,
Secrétaire d'Etat et Secrétaire du bureau de liquidation. 22mai au 1juil

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61......RUE TCHOUPITOULAS......61
NOUVELLE-ORLEANS.
20 déc—1an